cerfa

N° 13 614*01

DEMANDE DE DÉROGATION POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom : .....

ou Dénomination (pour les personnes morales) : MON LOGIS GROUPE ACTION LOGEMENT

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : .....

Adresse : N° 44 ..... Rue AVENUE GALLIENI

Commune 10300

Code postal SAINTE SAVINE

Nature des activités : SA ENTREPRISE SOCIALE DE L HABITAT

.....

.....

Qualification : .....

.....

.....

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS

	ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
B1	APUS APUS MARTINET NOIR	GENE POTENTIELLE DES OISEAUX DURANT LA PERIODE DE NIDIFICATION SANS DESTRUCTION DE LEUR HABITAT PAR LES ECHAFAUDAGES ET BRUIT DE CHANTIER
B2		
B3		
B4		
B5		

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *

Protection de la faune ou de la flore	☐	Prévention de dommages aux forêts	☐
Sauvetage de spécimens	☐	Prévention de dommages aux eaux	☐
Conservation des habitats	☒	Prévention de dommages à la propriété	☐
Etude écologique	☐	Protection de la santé publique	☐
Etude scientifique autre	☐	Protection de la sécurité publique	☐
Prévention de dommages à l'élevage	☐	Motif d'intérêt public majeur	☐
Prévention de dommages aux pêcheries	☐	Détention en petites quantités	☐
Prévention de dommages aux cultures	☐	Autres	☒

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : .....

.....

MON LOGIS réhabilite 3 bâtiments du site 2 (entrées ABCDEFGHI, 140 logements), 11 rue Gustave MASSON à Troyes. La majeur partie des travaux concerne la pose de nouvelles fenêtres PVC avec volets roulants et dépose des persiennes métalliques existantes, la création d'une isolation thermique par l'extérieur en laine de bois de 20 cm, recouverte d'un enduit à la chaux, nécessitant le montage d'échafaudages toute hauteur qui peuvent gêner l'accès aux nids des martinets durant la période de nidification.....

Aucun nid ne sera détruit car les martinets nichent derrière les planches de rive des gouttières qui sont toutes conservées.....

.....

.....

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction ☐ Préciser : Non

Altération ☐ Préciser : Non

Dégradation ☒ Préciser : L'accès aux nids sera dégradé par la présence d'échafaudages munis de filets et de bruits de chantier

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale ☐ Préciser :

Formation continue en biologie animale ☐ Préciser :

Autre formation ☒ Préciser : Salarié de l'Assocation Nature du Nogentais (ANN)

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : de mars 2026 à septembre 2026

ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : Grand-Est

Départements : Aube

Cantons : Troyes

Communes : Troyes

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

- Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos ☒
- Mesures de protection réglementaires ☐
- Mesures contractuelles de gestion de l'espace ☐
- Renforcement des populations de l'espèce ☐
- Autres mesures ☐ Préciser :

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Mesures compensatoires prévues pour cette espèce protégée : installation de 50% de nichoirs de plus que le nombre de nids recensés ou supposés (soit 8 nids certains et 8 nids probables), une propostion de 24 nichoirs semble adaptée au site 2.
Des filets anti-retour seront mis en place durant la période de présence des martinets pour qu'ils colonisent les nids installés.

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :
- suivi et compte-rendu de la mise en place des nids.
- suivi des mesures compensatoires et compte-rendu sur les 2 années après la fin des travaux.

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :
- suivi de l'occupation des nids de martinets sur 2 ans

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Ste Savine

le 23/07/2025

Votre signature

Mon Logis
Groupe ActionLogement
44 avenue Gallieni - 10300 Sainte-Savine
Tél. 03 25 810 810
SIRET 562 881 292 00022